



Notes pour une allocution prononcée par

M^e Louis Morisset, Président-directeur général
de l'Autorité des marchés financiers

12^e Rendez-vous avec L'Autorité

Montréal, le 13 novembre 2017

N.B. Seule l'allocution prononcée fait foi

Mesdames, messieurs, bonjour!

Je vous souhaite tout d'abord la bienvenue à cette édition 2017 du Rendez-vous avec l'Autorité des marchés financiers, une journée toujours très importante pour mon équipe et pour moi-même, et une belle occasion de raffermir les liens qui nous unissent tous, au sein de l'écosystème financier québécois. Un écosystème que nous voulons sain et dynamique, et qui nécessite la contribution de tous, pour se développer, et prospérer.

Je souligne d'entrée de jeu le travail de mon équipe qui a déployé tous les efforts nécessaires, pour que notre Rendez-vous annuel vous soit livré dans un format que nous espérons convivial, agréable et avec un contenu riche et varié.

Je souhaite aussi saluer et surtout remercier, les sept membres du Conseil consultatif de régie administrative de l'Autorité, qui est présidé par madame Andrée Mayrand. Leurs conseils avisés tout au long de l'année dans la conduite des affaires internes de l'organisation nous sont extrêmement précieux.

Enfin, je tiens également à remercier le ministre des Finances du Québec, monsieur Carlos Leitão, qui a accepté à nouveau cette année de se joindre à nous, pour nous parler des projets prioritaires qu'il a développés pour le secteur financier. Sa présence au Rendez-vous témoigne bien de l'importance qu'il accorde à notre événement, mais aussi de sa volonté d'établir un contact privilégié, avec vous tous.

----- *Introduction des thèmes abordés*

Cette 12^e édition du Rendez-vous est marquée par des changements profonds qui touchent l'ensemble de l'industrie. Je pense évidemment à la tâche colossale entreprise par le gouvernement du Québec qui consiste à moderniser et actualiser, les lois du secteur financier.

Beaucoup de choses ont été dites, déjà, au sujet du projet de 141, et je profiterai de l'occasion ce matin pour vous offrir ma perspective, et faire le point sur certaines informations qui ont été véhiculées.

La liste des sujets que nous pourrions aborder ensemble aujourd'hui est longue, mais comme je veux que vous ayez envie de revenir l'année prochaine, je me limiterai à deux autres thèmes que j'estime importants.

Je vous dirai quelques mots au sujet des consultations 33-404, et 81-408, qui suscitent un intérêt particulier auprès d'un grand nombre d'entre vous présents ici ce matin.

Enfin, je vous parlerai de la manière dont l'Autorité compose avec les développements technologiques, l'innovation et les nombreux bouleversements qu'ils engendrent, puisqu'ils s'inscrivent au nombre des facteurs externes qui nous affectent tous, de près ou de loin.

----- *Retour sur l'actualité*

Juste avant d'entrer dans le vif du sujet, cependant, permettez-moi un bref retour sur les allégations fausses et malicieuses lancées récemment, au sujet d'un présumé stratagème de collusion impliquant l'UPAC, l'Autorité et une quelconque firme de consultants externes afin de soutirer de l'argent à des entreprises, qui souhaitent obtenir des contrats auprès du gouvernement.

Nous sommes profondément choqués par de telles allégations, et surtout par le fait qu'elles ternissent injustement notre réputation, notre intégrité, et nos gens.

Dans tout ce qui s'est dit et écrit depuis ces graves allégations, aucune preuve concrète, aucun fait précis, concordant et probant n'a été avancé.

Considérant la rigueur avec laquelle nous nous appliquons à notre tâche, considérant la confiance que nous avons en nos processus, en nos employés et en nos dirigeants, nous avons très hâte que la vérificatrice générale du Québec fasse la lumière à l'égard de ces allégations, et que la vérité reprenne ses droits.

Le système financier repose essentiellement sur la confiance, la confiance en ses institutions, la confiance en ses participants, la confiance en son régulateur. Ces allégations sont graves parce qu'elles ont momentanément pu altérer cette confiance essentielle du public envers notre organisation, une organisation comme vous le savez qui joue un rôle central, un rôle fondamental au sein de l'écosystème financier québécois.

D'ici à ce que les faits soient rétablis, je peux vous assurer que nous poursuivons notre travail avec la même rigueur, et avec la même détermination.

Fin de la parenthèse.

----- *Projet de loi 141*

J'ouvre maintenant sur une note beaucoup plus positive, le projet de loi 141, déposé par le ministre des Finances le 5 octobre dernier. Un projet de loi qui propose, comme vous le savez, de moderniser l'encadrement du secteur financier québécois. C'est un projet de loi qui était fort attendu, tant par nous à l'Autorité que par vous, participants de l'industrie.

Nous l'avons dit publiquement : nous accueillons ce projet de loi avec satisfaction et enthousiasme, car il donne des outils supplémentaires à l'Autorité qui l'aideront à s'acquitter de sa mission encore plus efficacement, et c'est exactement ce dont l'encadrement du secteur financier québécois a besoin.

Beaucoup de choses ont été dites au sujet du projet de loi, mais le constat demeure clair pour une très grande majorité d'entre vous, de consommateurs et d'observateurs : la structure actuelle, bien qu'elle fonctionne, suscite toujours de la confusion et de l'incompréhension auprès du public.

Le projet de loi 141 propose donc de compléter la mise en place au Québec d'un modèle d'encadrement pleinement intégré, pour offrir enfin un véritable guichet unique, au bénéfice des consommateurs et de l'industrie.

----- *Protection du consommateur : mise au point*

Cette nouvelle structure actualisée, moderne, améliorée, n'entraînera d'aucune façon un recul pour la protection du consommateur, bien au contraire. La protection du consommateur est au cœur même de la mission de l'Autorité. C'est là, notre principale raison d'exister.

Même quand on parle de distribution de produits d'assurance sans représentant, par Internet, il est acquis qu'un cadre de protection et des balises claires devront être mises en place, pour éviter que la protection du consommateur ne s'en trouve affaiblie. Sur ce point, il importe donc de préciser que l'encadrement proposé par le projet de loi sera complété par une réglementation à être développée par l'Autorité, et approuvée par le ministre des Finances.

N'oublions pas, par ailleurs, que le consommateur ne sera jamais « forcé » de se procurer une assurance par Internet. C'est une option qui s'ajoute à ses choix, sans plus. Il sera toujours possible pour le consommateur de se tourner vers un représentant compétent en chair et en os, certifié et encadré par l'Autorité.

En ce qui a trait aux représentants membres de la Chambre de l'assurance de dommages ou de la Chambre de la sécurité financière, rien dans le projet de loi ne fait en sorte que leurs obligations et devoirs seront diminués. Les règles d'encadrement des représentants envers les consommateurs seront maintenues à tous égards importants.

J'ajoute à cet effet que le projet de loi réaffirme l'obligation du représentant de conseiller adéquatement son client, et que cette obligation inclut celle de proposer au client le produit qui lui convient le mieux.

Enfin, l'idée de remplacer l'obligation de « recueillir personnellement » des renseignements sur le client par celle de « s'enquérir de la situation » nous rappelle que l'objectif du projet de loi est d'offrir un modèle d'encadrement moderne, en phase avec la réalité d'aujourd'hui.

On parle donc ici entre autres de renseignements qui pourraient être donnés par le client lui-même sur une plateforme de soumission par Internet. Parce qu'il faut se rappeler, nous sommes en 2017...

----- *Gains significatifs pour le consommateur*

Des gains significatifs pour le consommateur découlent du projet de loi 141, et il importe de les mettre en lumière correctement.

Par exemple, la création d'un Comité consultatif des consommateurs de produits et services financiers est un ajout important au modèle d'encadrement en place.

Ce comité sera composé de citoyens qui auront pour mandat de faire valoir l'opinion des consommateurs, auprès de l'Autorité. Ils auront entre autres à commenter la réglementation, et faire des recommandations sur tout sujet qui interpelle les consommateurs.

Cette approche nous semble très positive, et à plus forte raison dans le contexte où nous souhaitons renforcer notre rôle de régulateur de proximité.

Une amélioration importante réside également dans l'élargissement du champ d'application du Fonds d'indemnisation des services financiers, aux victimes d'un représentant dûment certifié, sans égard à la nature du produit financier offert. Les vœux notamment des groupes de défense des consommateurs, sont ici exaucés.

Nous nous en réjouissons également puisque nous avons recommandé un tel élargissement en 2013. Le Fonds d'indemnisation fait déjà figure d'exception dans le monde de par la couverture qu'il offre, et avec ces modifications, le Québec sera l'un des endroits sur la planète où les consommateurs seront les mieux protégés en cas de fraudes, de manœuvres dolosives ou de détournement de fonds.

Dans l'éventail des moyens dont nous disposons pour protéger le consommateur, il y a aussi la possibilité de dénoncer confidentiellement auprès de l'Autorité toute situation contraire à la loi, ou la réglementation en vigueur.

Mais pour une personne qui est témoin d'une faille, d'un manquement ou d'un acte douteux, il existe malheureusement une crainte d'être identifiée, et de subir les conséquences d'une dénonciation. Une personne peut donc être freinée dans son élan alors qu'elle s'apprête à poser le bon geste.

Or, le projet de loi prévoit certaines mesures anti-représailles qui viennent compléter un volet crucial de notre programme de dénonciation, lancé en juin 2016. Ces mesures offriront une protection accrue aux dénonciateurs, et renforceront l'efficacité des mesures actuellement en place.

Je porte d'ailleurs à votre attention que notre programme a permis, au terme de sa première année d'existence, d'obtenir 68 dénonciations et que plus de 50 % d'entre elles ont directement mené à l'ouverture d'une enquête ou apporté des éléments additionnels à un dossier d'enquête existant.

Du point de vue de la protection du consommateur donc, le projet de loi 141 représente sans l'ombre d'un doute, un grand pas en avant.

----- *Pouvoirs accrus*

J'ai évoqué d'entrée de jeu de nouveaux pouvoirs confiés à l'Autorité suivant les modifications législatives proposées. Je retiens en particulier les importants pouvoirs de surveillance et de résolution, à l'endroit du Mouvement Desjardins.

Ceux-ci nous permettront de rehausser la conformité de l'encadrement québécois, et de l'arrimer avec les meilleures pratiques d'encadrement internationales sur les institutions financières d'importance systémique intérieure, développées notamment par le Comité de Bâle.

Par la même occasion, cette importante mise à niveau devrait nous permettre de satisfaire les exigences du Fonds monétaire international, qui a prévu nous évaluer à nouveau au cours de la prochaine année, dans le cadre de son Programme d'évaluation du secteur financier.

----- *Maintien des activités des chambres au sein de l'Autorité*

Quelques mots maintenant sur les activités des chambres en lien avec ce que propose le projet de loi... Des propos parfois alarmistes ont été évoqués quant à la poursuite de leurs activités au sein de l'Autorité, de même qu'à l'égard de l'avenir de la profession. Une mise au point s'impose afin de répondre à ces craintes et appréhensions, en soi légitimes.

D'abord, on parle bien dans ce projet de loi d'un maintien des activités des chambres, et non d'une abolition de celles-ci. Les expertises développées au cours des années au sein de la Chambre de la sécurité financière et de la Chambre de l'assurance de dommages continueront d'être déployées au profit de l'encadrement des représentants, comme c'est le cas actuellement.

De leur côté, les consommateurs continueront de bénéficier des retombées positives liées à la formation continue offerte aux représentants de toutes les disciplines, alors que les fonctions des comités de discipline actuels seront assumées par le Tribunal des marchés financiers, assisté d'assesseurs, qui seront tous des représentants certifiés, pour le conseiller sur les questions de nature professionnelle.

Ce qui fonctionne bien aujourd'hui continuera donc de bien fonctionner. Et beaucoup mieux encore, car on élimine la confusion auprès du public, confusion sans doute exacerbée par ailleurs, par les multiples campagnes de publicité à grand déploiement effectuées par les Chambres, dans les médias et à la télévision. On pourra ainsi consolider les moyens de sensibilisation, au lieu de les avoir divisés entre trois organisations, ce qui renforcera d'ailleurs la mission plus large de protection du public qui est dévolue à l'Autorité, depuis sa création.

Pour les consommateurs, les rôles seront dorénavant clairs, les structures simplifiées, la cohérence des actions plus grande, tout comme l'efficacité des mécanismes de protection et d'assistance. Des gains importants sont à terme envisagés en matière d'efficacité administrative, et de communication tant avec les consommateurs qu'avec l'industrie.

Les processus d'enquêtes seront optimisés eux aussi, puisque l'Autorité intégrera les enquêteurs et inspecteurs des Chambres dans ses équipes, et possèdera une vue d'ensemble sur tous les dossiers, à la fois sur les cabinets et leurs dirigeants, de même que sur les représentants.

Nos processus d'entrée en carrière, d'inscription, de formation et de gestion de la formation continue bénéficieront également de cette structure simplifiée. Actuellement fragmentés, tous ces processus seront dorénavant, à la même adresse.

Tout cela entraînera des changements, et nous en sommes conscients. L'objectif est d'accueillir chez nous le savoir et l'expertise des chambres, et que ceux-ci soient mis rapidement à profit au sein de l'Autorité. Je suis confiant que les changements proposés seront à terme profondément bénéfiques, tant pour les consommateurs que pour l'industrie.

Rappelons-nous que l'Autorité a été mise sur pied en 2004, suite à la fusion de cinq organismes existants. Elle est devenue avec le temps un véritable régulateur intégré et avec ce projet de loi, le modèle d'encadrement québécois atteindra un seuil de développement maximal. L'Autorité deviendra enfin un authentique guichet unique, bénéficiant d'une véritable vue à 360 degrés sur le secteur financier d'ici.

Il y aura sans aucun doute prochainement des consultations particulières visant l'adoption de ce projet de loi. Nous serons présents pour expliquer la pertinence, le bien-fondé et l'importance du nouveau modèle d'encadrement proposé.

Nous le ferons avec toute l'ouverture et la transparence que requiert un exercice aussi important, et dans un esprit de réelle collaboration.

Il importe de penser plus loin, plus haut, pour le bénéfice à long terme du secteur financier québécois, pour ceux qui y participent aujourd'hui, et ceux qui nous suivront demain.

----- *Consultations 33-404 et 81-408*

Je vous disais que cette 12^e édition du Rendez-vous est marquée par des changements profonds, elle est aussi marquée par des réalisations importantes qui contribuent à améliorer de façon significative notre efficacité, en tant que régulateur.

Au nombre de ces réalisations, on ne peut passer sous silence les consultations 33-404, sur les propositions de rehaussement des obligations des personnes inscrites, et 81-408, sur l'option d'abandonner les commissions intégrées.

Votre participation à ces consultations a été tout à fait exceptionnelle et nous vous en sommes reconnaissants. Les enjeux sont importants, et on comprend tous pourquoi ces consultations étaient nécessaires.

Aucun autre régulateur au pays n'a été aussi actif que l'Autorité pour tenter de saisir et de comprendre, les enjeux qui touchent les participants de l'industrie. Et ceci s'inscrit parfaitement dans notre rôle de régulateur de proximité.

Dans le cadre de la consultation 33-404, nous avons reçu au niveau des ACVM plus de 120 mémoires, auxquels se sont ajoutées de nombreuses consultations avec des gens de l'industrie, mais aussi des groupes d'intervenants, et des membres d'OAR. Des tables rondes ont été organisées à Vancouver, Toronto, Halifax, Calgary, et Montréal. Nous avons recueilli de l'information de grande qualité, en quantité, que nous avons étudiée avec beaucoup d'attention.

Comme vous le savez, nous avons certaines divergences d'opinions au sein des ACVM, notamment sur l'ajout d'une norme générale d'agir au mieux des intérêts du client, en surplus des réformes réglementaires ciblées. Ceci étant dit, en tant que président des ACVM, mon objectif est toujours que nous en arrivions à un consensus sur des réformes harmonisées à l'échelle du pays, et je demeure confiant que nous y parviendrons. Les travaux se poursuivent en ce sens, et il est toujours prévu que nous arrivions à une nouvelle consultation, au cours du 1^{er} semestre de l'an prochain.

À ce grand chantier qui vise à rehausser les obligations des personnes inscrites, s'ajouteront les mesures réglementaires entourant les commissions intégrées.

Il est clair que l'option d'abandonner les commissions intégrées, serait celle qui mitigerait le plus directement les enjeux soulevés dans le document 81-408, mais nous avons aussi reconnu que cette option pourrait être perturbatrice pour le secteur, et les investisseurs.

C'est pourquoi nous avons comme objectif de valider ces répercussions potentielles sur les investisseurs et leur accès aux conseils, sur l'ensemble des participants au marché, et sur la compétitivité du secteur.

Nos activités de consultation ont commencé, dès septembre 2016, et se sont poursuivies jusqu'à la fin octobre 2017. Nous avons participé à une quarantaine de rencontres : des tables rondes, des échanges formels et informels, des panels de discussion, des conférences...et j'en passe.

Nous avons également entrepris une tournée sur le terrain dans plusieurs régions du Québec, notamment à Drummondville, Gatineau, Trois-Rivières, Québec, Sherbrooke, la Rive-Sud et Laval afin d'aller à la rencontre des représentants, de bien leur expliquer les objectifs de la consultation et surtout de bien comprendre leur réalité. Le but de cette initiative hors du commun, qu'aucun autre régulateur au pays n'a imité d'ailleurs, était d'approfondir notre réflexion, et d'y apporter toutes les nuances qui s'imposent.

Nous avons aussi reçu plus de 140 lettres de commentaires, dans lesquelles plusieurs thèmes clés concordent avec ce que nous avons entendu sur le terrain.

Vous êtes, en somme, une majorité à vous prononcer contre, un abandon total des commissions intégrées. Il s'agit, dites-vous, d'une réponse disproportionnée par rapport aux enjeux soulevés, et dont les effets négatifs seraient plus importants que les bénéfiques escomptés.

Nous en sommes actuellement à l'étape de l'élaboration des recommandations. La consultation nous a permis d'obtenir des propositions de mesures alternatives intelligentes qui pourraient permettre d'atténuer les enjeux soulevés, sans aller jusqu'à une abolition complète des commissions intégrées.

Votre importante participation à ces activités de consultation a été très encourageante et démontre que nous avons dans notre industrie des professionnels engagés, qui réfléchissent en mode « solution ». Nos orientations finales seront elles aussi rendues publiques au cours du 1^{er} trimestre de l'année prochaine, et elles devraient, du moins je l'espère, faire largement consensus.

----- *Le rôle du régulateur dans un contexte d'innovation continue*

Tout ce travail de réflexion et d'échange avec les intervenants du milieu nous est précieux, et nous aide à bien accomplir notre mission. Mais je pense aussi que nous avons le devoir d'aller encore plus loin en tant que régulateur, et pousser encore plus à fond notre réflexion, dans un contexte d'innovation continue.

Je vois la vitesse à laquelle nos marchés évoluent, je constate les bouleversements profonds qui touchent notre secteur financier, et je vous avoue franchement que tout ceci m'interpelle profondément.

Dans une très grande proportion des cas, ces changements marqués sont provoqués par les progrès technologiques, et l'innovation. Pensons seulement à la manière dont Internet a changé nos habitudes, nos comportements et nos attentes en tant que consommateurs. Au point de pousser à leurs limites, nos cadres légaux et réglementaires...

L'innovation fait désormais partie de notre quotidien, et les mêmes bouleversements sont vécus dans presque tous les secteurs de la vie économique. Plus important encore, la vitesse à laquelle ces changements surviennent continuera de s'accélérer dans les prochaines années, au point de nous placer, collectivement, face à des enjeux qu'il nous est difficile d'imaginer aujourd'hui.

----- *La seconde moitié de l'échiquier*

Certains parmi vous ont peut-être entendu parler de « La seconde moitié de l'échiquier », ou dans sa version originale : « *The second half of the chessboard* ».

Le concept est emprunté au jeu d'échecs que nous connaissons tous, selon lequel la croissance suit une courbe de plus en plus accentuée à mesure que le temps s'écoule. Cette croissance exponentielle prend des proportions qu'il nous est presque impossible à imaginer.

D'après certains observateurs, dont Ray Kurzweil, un intellectuel américain et réputé directeur de l'ingénierie chez Google, nous venons, en matière d'innovations technologiques, de poser les pieds dans la seconde moitié de l'échiquier. Là où on commence à sentir le vertige des effets, d'une croissance exponentielle.

Pourquoi ceci ? Parce que l'accès à la technologie est aujourd'hui à la portée de tous, que tout le monde peut y apporter sa contribution, que les uns inspirent les autres, et qu'en bout de piste, il n'y a jamais eu autant de cerveaux affairés aux développements des technologies, et à l'innovation.

La cadence s'accélère et les progrès apparaissent dans tout ce qui compose nos vies. On parlait il y a quelques années de la voiture autonome comme d'un projet de science-fiction, et on y est presque. On parle aujourd'hui de réalité augmentée ou d'intelligence artificielle, avec des applications potentielles dans tous les domaines.

----- *Secteur financier en mutation*

Nous aussi, bien sûr, comme régulateur, nous sommes témoins d'une évolution spectaculaire dans les plateformes et solutions offertes dans l'industrie des services financiers. Des outils qui transforment nos habitudes, nos comportements, mais aussi nos attentes comme consommateurs.

C'est captivant je dois le dire, mais de ce côté-ci du lutrin, ça soulève un certain nombre d'importantes questions...

En tant que régulateurs, quel rôle devons-nous occuper dans cette nouvelle dynamique des marchés? Comment allons-nous faire pour suivre la cadence de tous ces progrès?

C'est la raison pour laquelle je tenais à ce que l'Autorité mette sur pied, en plus de notre groupe de travail interne sur les Fintechs, un comité consultatif externe sur l'innovation technologique.

Notre Comité est composé de 12 leaders de la communauté fintech, dotés d'une vaste expérience dans les secteurs des registres distribués - le *blockchain* -, des paiements mobiles, des plateformes de financement, de l'économie de partage, des outils de gestion automatisés, de même que des mégadonnées.

Ce sont donc des gens qui vivent cette évolution sur une base quotidienne sur le terrain, et qui s'ajoutent à l'expertise des membres de notre équipe.

C'est ce qui nous permet de confronter nos idées, et de nous assurer que l'environnement réglementaire puisse correctement évoluer pour permettre d'accueillir des pratiques nouvelles, et des modèles d'affaires différents.

Notre but est également d'être un interlocuteur de premier ordre, et une référence auprès des parties prenantes de l'industrie qui s'intéressent aux innovations technologiques, dans le secteur financier.

La création toute récente au sein de l'Autorité d'un nouveau poste de directeur Fintech et Innovation, et la nomination de notre collègue Moad Fahmi à ce titre est, je crois, une excellente nouvelle qui vient cristalliser nos intentions.

----- *Développements technologiques de pointe à l'Autorité*

Pour demeurer efficaces et remplir notre mission de protection du public dans un contexte où les moyens technologiques des fraudeurs évoluent eux aussi, nous n'avons d'autres choix, que de nous adapter.

Grâce à nos experts à l'interne, nous avons conçu, développé et perfectionné des outils de pointe qui nous sont d'une aide précieuse, dans l'exécution de notre mission.

L'un de ces outils facilite par exemple l'analyse de données de masse, le *big data*, et nous permet plus facilement de détecter les délits d'initiés. Nous pouvons maintenant faire des rapprochements entre des individus, que nous ne pouvions pas faire auparavant. Et déjà, nous avons vu le fruit de notre travail récompensé par plusieurs condamnations devant les tribunaux.

Dans le contexte où les dossiers d'enquête et de poursuite sont toujours plus complexes, nous avons aussi jeté les bases d'un outil prometteur qui permet de convertir une masse documentaire et de données, vers une gestion entièrement électronique des dossiers.

L'Autorité sera bientôt une référence de premier ordre dans la cueillette, l'entreposage, le traitement et l'analyse des éléments de preuve recueillis dans le cadre d'enquêtes. La présentation de nos dossiers devant les instances administratives ou judiciaires fera certainement école.

Nous avons aussi mis sur pied un laboratoire d'informatique judiciaire, qui prolonge en quelque sorte notre expertise en matière de collecte et d'analyse, de données massives. Ce laboratoire prête son soutien aux enquêtes et au contentieux dans le but notamment, d'extraire des données numériques issues de saisies.

Tout ceci implique évidemment, un important travail de réflexion réalisé en amont, pour nous positionner correctement et faire face aux défis des prochaines années. Qu'on pense simplement par exemple, à nos processus de recrutement.

Il est important de se faire une idée tout de suite des compétences et des profils dont nous aurons besoin, pour être au bon endroit, au bon moment, dans 5 ans, dans 10 ans, et au-delà. L'expertise qui était requise hier au sein d'un régulateur financier, n'est plus la même nécessairement que celle requise aujourd'hui, et ne sera assurément pas la même que celle qui sera requise demain.

----- *Partage de technologies*

Un des avantages de faire partie d'un grand concert de juridictions, par l'entremise de différentes organisations nationales et internationales auxquelles nous participons, est qu'il devient possible entre régulateurs d'échanger sur les meilleurs outils et pratiques, mais aussi de partager notre « savoir » respectif.

Ce que nous avons développé ici et qui fonctionne bien peut sans doute fonctionner pour d'autres, et inversement...

Nous avons donc choisi de mener, par l'entremise de l'Organisation internationale des commissions de valeurs, une initiative qui vise à créer des synergies entre les régulateurs étrangers les plus innovants.

Nous serons d'ailleurs les hôtes, les 17 et 18 janvier prochain, de la première conférence internationale sur l'utilisation des technologies, dans la mise en application des lois en valeurs mobilières.

L'événement, qui aura lieu ici à Montréal, réunira certains des régulateurs les plus innovants du monde, dont ceux de l'Allemagne, de l'Australie, des États-Unis, de Hong Kong, d'Israël, du Royaume-Uni, et de Singapour.

Notre implication au sein du Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance, est une autre façon de faire rayonner l'expertise et le leadership de l'Autorité, à l'extérieur des frontières.

À titre d'exemple, nous présidons en ce moment le groupe de travail sur les Fintech du CCRRA, et y partageons toute la réflexion que nous avons entamée, comme régulateur responsable de la police d'assurance automobile du Québec, sur les enjeux d'assurance et de responsabilité en cas d'accident, reliés aux véhicules autonomes.

Nous y partageons aussi nos réflexions sur les Regtech, ces innovations technologiques qui visent entre autres à faciliter la conformité réglementaire, et notamment les divers calculs de risques, de capitaux et de liquidité requis

----- *Laboratoire Fintech*

Finalement, pour approfondir notre propre expertise et raffiner nos connaissances, il m'apparaissait aussi important que l'on se nourrisse de notre propre expérience en faisant une incursion dans cet écosystème technologique.

Nous avons donc créé un « Laboratoire Fintech » qui réunit des stagiaires talentueux, qui suivent un parcours universitaire dans les domaines de l'ingénierie ou des technologies, et qui nous aident à réaliser des projets, sous la supervision de membres de notre groupe de travail sur les fintechs.

L'attention du Laboratoire Fintech ne se porte pas ici sur les modèles d'affaires ou les pratiques commerciales, mais bien sur les technologies elles-mêmes. Je pense par exemple à l'environnement technologique des registres distribués, qui rend possible les cryptomonnaies.

Je tiens à ce que l'on comprenne bien cet environnement, que l'on soit en mesure d'évaluer les avantages qu'il comporte pour les consommateurs, pour les entreprises et les institutions, mais aussi pour tester ses limites, identifier les failles, et évaluer les risques.

Comme le disait l'humoriste français Francis Blanche, pas le plus connu ici, j'en conviens, mais j'ai bien aimé son propos : « Face au monde qui change, il vaut mieux penser le changement, que changer le pansement ».

----- *Favoriser l'innovation*

La révolution des fintechs est clairement en marche et Montréal, avec sa soixantaine d'entreprises dans le secteur, a un rôle à jouer dans la création et le développement de ces nouveaux outils, au même titre que San Francisco, Hong Kong, Singapour, Londres et Paris, où l'on observe une profonde effervescence.

Mon intention est claire : l'Autorité veut faire partie de ceux qui auront contribué à cet essor, de manière appropriée, dans le respect du rôle qui nous incombe comme régulateur financier, et en mettant de l'avant les atouts que nous confère notre modèle d'encadrement intégré.

Notre rapprochement avec Finance Montréal, en vue de la création d'un pôle d'excellence en fintech, s'inscrit d'ailleurs dans cette mouvance. Un tel pôle encouragera le réseautage et le regroupement des intervenants du milieu, qu'ils soient issus des universités, des milieux d'affaires ou de l'Autorité.

C'est dans cet esprit également que nous avons créé, en février 2017, avec nos collègues des ACVM, un bac à sable réglementaire, pour permettre d'accompagner les entreprises, qu'elles soient des fintechs ou des institutions établies, qui souhaitent développer des produits et des services novateurs, et obtenir, à certaines conditions, des dispenses de certaines obligations réglementaires.

Cette coordination au sein des ACVM a d'ailleurs permis d'accorder une dispense au mois d'août dernier à une société en démarrage basée au Québec, Impak Finance, qui a procédé au premier appel public au Canada d'une cryptomonnaie, en respectant la réglementation en valeurs mobilières applicables.

C'est l'Autorité, à titre de juridiction principale de cette société, qui a piloté le dossier afin de lui permettre de se lancer. Voilà à mon avis un bel exemple concret de ce que peut faire un régulateur, pour favoriser l'émergence d'entreprises innovantes, sans compromettre la protection du public.

----- *Conclusion*

En conclusion, j'espère que les éléments que je viens d'aborder vous donnent une bonne idée des réflexions qui nous animent, et des défis importants que nous avons à relever.

Ils sont grands ces défis, c'est vrai, mais notre enthousiasme et notre motivation le sont tout autant.

Le Plan stratégique 2017-2020 que nous avons rendu public au printemps dernier reflète bien, je crois, notre ambition pour le secteur financier québécois. Notre vision, celle d'être une "autorité proactive stimulant la confiance dans un secteur financier sain et dynamique" est porteuse d'une profonde volonté de jouer un rôle positif et contributif.

L'Autorité des marchés financiers est au cœur de l'écosystème financier et notre contribution, notamment par la confiance que nous pouvons insuffler dans une industrie qui évolue à vitesse grand V, ne doit pas être minimisée.

Je suis convaincu que les modifications législatives que porte notamment le projet de loi 141 constituent une excellente nouvelle pour notre secteur financier.

Avec ce projet de loi, l'efficacité de notre modèle d'encadrement sera élevée à un niveau supérieur et nous serons encore mieux positionnés que jamais pour faire face aux nombreux défis qui nous attendent.

Je vous remercie de votre attention et je vous souhaite, à tous, un excellent Rendez-vous!
